



AVEYRON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°12-2023-256

PUBLIÉ LE 5 OCTOBRE 2023

Sommaire

DDFIP /

12-2023-10-02-00028 - Décision de délégation de signature au responsable du SDIF de l'Aveyron. (1 page)

Page 3

DDFIP

12-2023-10-02-00028

Décision de délégation de signature au
responsable du SDIF de l'Aveyron.

Direction départementale des Finances publiques
de l'Aveyron

2 place d'Armes
BP 3513
12035 RODEZ CEDEX 09

A Rodez, le 2 octobre 2023

L'administrateur de l'Etat, directeur départemental des finances publiques de l'Aveyron par intérim,

Vu l'article L 255 A du livre des procédures fiscales ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 27 septembre 2023 chargeant M. Philippe BOYER, administrateur de l'Etat, de l'intérim de la Direction départementale des finances publiques de l'Aveyron à compter du 1er octobre 2023;

Décide :

Article 1 : Délégation de signature est donnée, à Mme Evelyne BARTHES, Inspectrice divisionnaire, responsable du Service départemental des Impôts foncier (SDIF) de l'Aveyron, pour liquider et émettre les titres de perception mentionnés à l'article L255 A du livre des procédures fiscales.

Article 2 : Les dispositions de la présente décision prennent effet à compter du 2 octobre 2023.

Article 3 : La présente délégation sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Aveyron.

Le Directeur Départemental des Finances Publiques par intérim

signé

Philippe BOYER